



# AVIS

## **Une réduction substantielle du nombre d'expériences sur animaux en Région de Bruxelles-Capitale : note de principe**

Émis par le Conseil d'Administration du

4 décembre 2017

<b>Demandeur</b>	Secrétaire d'Etat Bianca Debaets
<b>Demande reçue le</b>	30 octobre 2017
<b>Demande traitée par</b>	Conseil d'administration
<b>Demande traitée le</b>	4 décembre 2017
<b>Avis émis par le Conseil d'Administration du</b>	4 décembre 2017
<b>Avis ratifié par l'Assemblée plénière du</b>	20 décembre 2017

## Préambule

Le Conseil a été saisi par la Secrétaire d'Etat chargée du bien-être animal relativement à une note de principe adoptée par le Gouvernement bruxellois le 19 octobre 2017.

L'avis du Conseil en la matière est demandé, eu égard à l'impact sur l'économie dans la Région.

La note soumise pour avis indique dans sa « feuille de route à court terme » que « la concertation est cruciale », avec les acteurs concernés, à savoir les organismes de recherche, les universités et l'industrie.

Elle indique encore que la collaboration au niveau national est organisée avec les deux autres Régions pour la création du Centre belge des méthodes alternatives à l'expérimentation animale.

## Contexte

La lettre de saisine de la Secrétaire d'Etat indique que la Région de Bruxelles-Capitale est fortement impliquée dans la protection d'animaux de laboratoire et veut jouer un rôle pionnier en la matière en Belgique.

En matière de politique d'expérimentation animale, l'accord de Gouvernement de 2014 prévoit, en effet, de limiter les expériences sur les animaux au strict nécessaire et d'interdire de manière progressive les expériences faites sur des primates.

La Région de Bruxelles-Capitale compte 84 organismes agréés. 36 appartiennent à l'UCL, 24 à l'ULB, 22 à la VUB et 2 à CERVA-ISP<sup>1</sup>. Il n'y a pas d'applications industrielles dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Force est de constater que malgré les différentes mesures prises pour réduire, affiner et remplacer les expériences animales, le nombre d'établissements agréés qui ont utilisé des animaux en 2016 pour des expériences est pratiquement resté le même qu'en 2015 (84 établissements agréés contre 82 en 2015). En 2016, 17 % des établissements agréés n'ont pas effectué d'expériences sur les animaux<sup>2</sup>.

De même, on a constaté en 2016 un *statu quo* du nombre total d'animaux utilisés (92.292) par rapport à 2015 (91.124), dont 0,5 % étaient des animaux réutilisés<sup>3</sup>.

Les principaux domaines d'expérimentations étaient la **recherche fondamentale** (69,99 % des animaux utilisés en 2016, contre 68,75 % en 2015), les **tests réglementaires et la production de routine** (16,00 % des animaux utilisés en 2016, contre 14,89 % en 2015) et la **recherche appliquée** (11,35 % des animaux utilisés en 2016 contre 13,31 % en 2015)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> CERVA : Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques, établissement scientifique fédéral et ISP : Institut de Santé publique, tous les deux situés à Ixelles.

<sup>2</sup> Statistiques d'utilisation des animaux de laboratoire en Région de Bruxelles-Capitale en 2016, Info fiches bien-être animal, Bruxelles Environnement.

<sup>3</sup> Ibidem.

<sup>4</sup> Ibidem.

La note qui est soumise pour avis au Conseil comporte des objectifs chiffrés visant à réduire le nombre d'expériences animales d'ici 2025. Les objectifs sont différents selon qu'il s'agit de tests dits de sécurité, de recherche fondamentale, de recherche appliquée et enfin de la catégorie enseignement et formation.

Type de test	Part dans le nombre total des expérimentations animales	Objectif chiffré	Horizon
Tests de sécurité	16 %	Démantèlement complet	2025
Recherche fondamentale	70 %	A déterminer en concertation, par secteur	A déterminer 1 <sup>er</sup> aperçu 2045
Recherche appliquée	11,36 %	A déterminer, proposition : 20 % de démantèlement	2025
Enseignement	2,64 %	Démantèlement complet	2025

## Avis

### 1. Considérations générales

**Le Conseil** est favorable à la diminution de la recherche avec des animaux de laboratoire et à l'application du principe des « trois R » (*remplacement, réduction et raffinement*).

**Le Conseil** souligne que des méthodes alternatives à l'expérimentation animale sont déjà utilisées aujourd'hui à grande échelle et que leur utilisation, en constante évolution, devrait être quantifiée.

**Le Conseil** estime ainsi qu'il est préférable de promouvoir des méthodes innovantes sans animaux de laboratoire plutôt que de pénaliser la recherche impliquant des animaux de laboratoire, alors que cette dernière est encore nécessaire pour enregistrer des progrès dans la recherche de nouveaux traitements contre des maladies potentiellement mortelles.

Cependant, **le Conseil** estime qu'il n'est pas réaliste de reprendre des objectifs fixes ni des horizons fixes. En effet, la rapidité de développement et de validation des méthodes alternatives est incertaine.

**Le Conseil** est favorable à un démantèlement « dans la mesure du possible », prenant en compte la disponibilité de méthodes alternatives et leur acceptation par les autorités internationales.

**Le Conseil** propose que la progression continue qui est attendue à cet égard puisse faire l'objet d'une veille par les Comités d'éthique locaux bruxellois ou la Commission d'éthique (Cde) de l'ISP.

Enfin, **le Conseil** souligne l'importance de la coopération et de la concertation, tant au niveau national et européen qu'international afin de conforter l'activité scientifique sur le territoire régional et de minorer l'impact de tels objectifs quant à l'implantation future d'entreprises et au développement de l'activité scientifique en Région de Bruxelles-Capitale.

## 2. Considérations particulières (basées sur avis scientifiques recueillis par le Conseil)

### 2.1. Quant aux objectifs de réductions d'expériences animales

#### 2.1.1. Par rapport aux tests de sécurité

Pour le **Conseil**, le premier objectif de démantèlement complet des "tests de sécurité" à l'horizon 2025 ne semble pas réaliste.

Le **Conseil** pointe à cet égard la réponse de l'Union européenne à l'initiative citoyenne européenne « Stop vivisection »<sup>5</sup> :

*« En dépit des progrès considérables accomplis dans le développement de solutions de remplacement, des problèmes scientifiques importants demeurent en ce qui concerne les points-limites les plus complexes dans la mise au point de produits pharmaceutiques et les essais d'innocuité des substances. Lorsque les processus et mécanismes toxicologiques et physiologiques ne sont pas suffisamment connus ou sont très complexes, **des solutions de remplacement sont rarement disponibles**. Ainsi, la substitution de tous les essais sur des animaux par d'autres méthodes n'est pas possible actuellement étant donné que l'on doit garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement ».*

Dès lors, le **Conseil** relève qu'aucune avancée méthodologique ou scientifique récente ne permet aujourd'hui d'atteindre les objectifs indiqués dans la note.

Le **Conseil** souligne également la différence entre le test de sécurité proprement dit qui vise à étudier l'aspect « sécurité » (En 2016, 15% des tests réalisés à l'Institut scientifique de santé publique) et le test de sécurité qui vise à évaluer le « potentiel » du vaccin (En 2016, 85% des tests réalisés à l'Institut scientifique de santé publique). En effet, ce dernier est le résultat d'interactions complexes entre des composantes cellulaires et moléculaires du système immunitaire qui est difficile à modéliser sans recherche sur animaux. Il est donc plus facile de développer des méthodes alternatives pour les tests de sécurité proprement dits.

Le **Conseil** attire l'attention sur le fait que 98% des tests de sécurité à Bruxelles sont réalisés par l'Institut scientifique de santé publique et donc ce démantèlement complet à l'horizon 2025 aurait un impact important sur les activités de l'Institut.

Enfin, le **Conseil** s'inquiète de la commercialisation de vaccins sur le marché sans effectuer d'expérimentation animale en 2025 et de l'impact important sur la compétitivité de la Région de Bruxelles-Capitale.

#### 2.1.2. Par rapport à la recherche fondamentale

Le **Conseil** relève que la date de 2045 pour le démantèlement de la recherche fondamentale semble fixée de façon arbitraire.

#### 2.1.3. Par rapport à la recherche appliquée

Le **Conseil** relève que le chiffre de 20 % à l'horizon 2025 demandé semble établi de manière arbitraire.

---

<sup>5</sup> Commission européenne, communication de la Commission sur l'initiative citoyenne européenne « Stop Vivisection » Bruxelles, le 3.6.2015 C(2015), 3773 final.

En effet, pour que cet objectif soit réaliste, il faudrait établir une corrélation entre l'objectif et les moyens. Il faudrait évaluer le niveau d'investissement dans les méthodes alternatives pour aboutir à une réduction de 20 % en 2025. Seule cette évaluation permettrait de dire si l'objectif est budgétairement réaliste.

## 2.2. Quant aux mesures de soutien que pourrait proposer l'autorité

**Le Conseil** estime que la meilleure façon de continuer à faire diminuer l'utilisation d'animaux de laboratoire est d'adopter une approche positive et de continuer à stimuler les méthodes sans animaux de laboratoire via, des bourses de recherche, des subventions d'études (*grants*), la formation des opérateurs aux méthodes alternatives et un accès à des bases de données de qualité.

\*  
\*       \*